



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT SUR LA
RESTRICTION DE LA CIRCULATION ET DU
STATIONNEMENT AU DROIT DES TRAVAUX
SUR LE BOULEVARD PASTEUR**

Arrêté de Police N°32/2025 (ST) du 20 mai 2025

*Le Maire de la commune de GUESNAIN,
Vu l'article L2213-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le code de la route,
Vu la demande écrite formulée par la société CIRCET
Considérant qu'il convient de prendre toutes les mesures de nature à
assurer la sécurité routière, piétonne et cycliste sur le boulevard
PASTEUR dans le cadre d'un raccordement du réseau fibre optique.*

ARRETE

- Article 1** *Des travaux de raccordement du réseau fibre optique, pour le logement situé 295 Boulevard Pasteur à Guesnain seront effectués le vendredi 13 juin 2025.*
- Article 2** *Pendant toute la durée des travaux la circulation sera perturbée. En aucun cas, elle ne sera déviée sur la voie dédiée aux bus BHNS-Ligne A sauf accord express du STAD*
- Article 3** *Pendant toute la durée des travaux, la vitesse de circulation sera réduite à 30 km/h.*
- Article 4** *Le stationnement sera interdit dans l'emprise des travaux.*
- Article 5** *La société CIRCET exécutera les travaux et se chargera d'assurer la sécurité du chantier et de la mise en place de la signalisation réglementaire.*
- Article 6** *La société CIRCET située 269 Avenue Lion 83210 Solliès-Pont
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de Police de Douai, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.*

*Fait à GUESNAIN
Le 20 mai 2025,
Le Maire,
Maryline LUCAS*

